

COMMUNIQUE DE PRESSE

PLAN NATIONAL D'ACTION EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES :

UN MANQUE D'OUTILS NOUVEAUX UN DEFAUT DE CONNECTION AVEC LA POLITIQUE DE L'EAU ET LA MISE EN PLACE DE LA TRAME VERTE ET BLEU ET UN DEFICIT D'IMPLICATION DE L'AGRICULTURE

Un an après la mise en place d'un groupe de travail chargé de proposer des mesures de préservation et de restauration des zones humides, Chantal JOUANNO a lancé hier son Plan national d'action, et force est de constater que ce plan est assez creux...tranchant avec la forte exigence que nous sommes en droit d'attendre dans le cadre de la mise en oeuvre du Grenelle et sur fond d'année internationale de la biodiversité.

Je remarque que ce plan national comporte 29 actions, mais la large majorité se borne à améliorer l'application des dispositifs existants, à commander un programme de sensibilisation du grand public, une série d'études, de recherche et de collecte de connaissances sur les fonctions écologiques des zones humides, sur services rendus par les zones humides, notamment dans le contexte du réchauffement climatique. C'est bien mais on sait déjà que les zones humides ont un rôle écologique déterminant ce qu'on en sait pas faire s'est bien les protéger !!! Ce plan n'apporte guère plus d'outils !

Il manque de connexion avec la politique de l'eau et avec la mise en oeuvre de la trame verte et bleue, malgré l'action numéro 5 qui n'aborde cette intégration nécessaire mais seulement pour les zones urbaines.

Au final, c'est surtout le manque d'implication de l'Agriculture qui déçoit, pourtant je sais que les chambres d'agriculture s'étaient mobilisées ces derniers mois, notamment dans le cadre de la refonte d'un arrêté ministériel qui a toiletté la police de l'eau dans les zones humides. Les chambres d'agriculture avaient elles-mêmes souligné la nécessité d'une transversalité avec la politique de l'eau. De plus, ce plan aurait dû s'attaquer courageusement aux techniques hydrauliques agricoles que sont le drainage et l'assèchement, s'intéresser de plus près aux conditions de réalisation de l'irrigation.

Par ailleurs des mesures clefs comme l'institution d'une Indemnité Spéciale Zones Humides généralisée qui soit calquée sur les aides en faveur des prairies en zone de montagne, pourtant demandées et portées par beaucoup, ont été complètement zappées dans ce Plan.

Je suis globalement dubitative sur la capacité de ce plan à nous aider à satisfaire deux échéances majeures que sont la réforme de la PAC pour 2013 et l'objectif de bon état des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'eau pour 2015.

Geneviève GAILLARD,
3 février 2010